« AFRIC INDUSTRIES » S.A.

Société anonyme au capital de 14.575.000,00 DH (291.500 actions au nominal de 50 dh) Siège social : Zone Industrielle Moghogha, Allée 3, Lot 107, Tanger – Maroc Site web : www.africindustries.com / E.mail : direction@africindustries.com RC N°3617 à Tanger / IF N° 04902876 / ICE N° 000065935000093

=.=.=.=.=

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 Juin 2020

=.=.=.=.=

L'an Deux Mil Vingt, et le Dix-Huit Juin, à Onze Heures,

se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la Société ALUMINIUM DU MAROC à Tanger (Zone Industrielle Mghogha - Lot 78, Allée 2) les actionnaires de la Société « AFRIC INDUSTRIES », société anonyme au capital de 14.575.000,00 dh dont le siège social est à Tanger, Zone Industrielle Mghogha, Lot 107, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration (annonce du 15.05.2020 sur le journal digital MEDIAS 24).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataires d'actionnaires absents ayant donné pouvoir pour être représentés.

L'assemblée procède à la constitution de son bureau :

- Présidente :

- Mme. Malika EL ALAMI

- Scrutateurs :

- Aluminium du Maroc S.A., représentée par M. Benoît VAILLANT

- M. Mohammed KOUTIT

- Secrétaire :

- M. Bilal BENHIMA

Sur demande de Madame la Présidente, le bureau ainsi composé, certifie exacte la feuille de présence de laquelle il résulte que 7 (sept) actionnaires sont présents ou représentés de telle sorte que 158 428 (cent cinquante-huit mille quatre cent vingt-huit) actions sur les 291 500 actions composant le capital social sont représentées, soit 54,35 %.

Madame la Présidente constate que l'Assemblée réunit ainsi le quorum prévu par les statuts (fixé au quart des actions ayant le droit de vote), qu'elle est régulièrement constituée et qu'elle peut en conséquence, valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Madame la Présidente met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Les statuts,
- Le rapport de gestion,
- Les rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes.

Elle rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, et approbation de ces conventions,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 et quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat,
- Affectation des Jetons de présence,
- Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur,
- Renouvellement de mandat de Commissaire aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités légales,
- Questions diverses.

AD ASA. J

Page 1/5

Elle donne alors lecture du rapport de gestion et commente les comptes présentés à l'Assemblée. Elle passe ensuite la parole aux Commissaires aux comptes pour la présentation de leurs rapports.

Après un échange de vues et lorsque plus personne ne demande la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font ressortir un chiffre d'affaires de 43.072.279,08 dh HT et un bénéfice net de 7.262.260,78 dh.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux Administrateurs en fonction, quitus entier pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2019.

Votes valablement exprimés : 158 428 voix, pour 158 428 actions, représentant 54,35 % du capital.

POUR = 158 428 voix

• CONTRE = 0 voix

ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport.

Votes valablement exprimés: 158 428 voix, pour 158 428 actions, représentant 54,35 % du capital.

POUR = 158 428 voix

CONTRE = 0 voix

• ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide une distribution de dividendes comme suit :

réserve légale au 31.12.2019 (supérieure à 10% du capital) ○

• réserves réglementées non distribuables cumulées au 31.12.2019

report à nouveau au 31.12.2019

= 1.839.082.75 dh 3.418.150.00 dh

= 17.689.262,31 dh

bénéfice de l'exercice 2019 (24,91 dh/action)

distribution en 2020 de dividendes 2019 (20 dh/action)

• report à nouveau après distribution des dividendes 2019

= 7.262.260,78 dh

= 5.830.000,00 dh

= 19.121.523,09 dh

Votes valablement exprimés : 158 428 voix, pour 158 428 actions, représentant 54,35 % du capital.

POUR = 158 428 voix

CONTRE = 0 voix

• ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Quatrième résolution :

La mise en paiement des dividendes aux actionnaires se fera le jeudi 17 septembre 2020, pour un détachement des coupons fixé à la date du mardi 8 septembre 2020.

Votes valablement exprimés : 158 428 voix, pour 158 428 actions, représentant 54,35 % du capital.

POUR = 158 428 voix

CONTRE = 0 voix

ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Cinquième résolution :

Le Conseil d'Administration du 10.03.2020 avait décidé de coopter comme Nouvel Administrateur de la société, M. Abdeslam EL ALAMI, Administrateur de sociétés, né le 07/01/1960 à Casablanca, de nationalité Marocaine, demeurant à Casablanca, 221 Bd d'Anfa, titulaire de la CNI N° K68338, et ce en remplacement de l'Administrateur démissionnaire M. Mourad EL BIED.

L'Assemblée décide de ratifier ladite cooptation.

Page 2/5

PV / AGOA AFI 18.06.20 à 11h

Le Conseil d'Administration de la société AFRIC INDUSTRIES est ainsi composé à partir du 10.03.2020 jusqu'à l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022, des Administrateurs suivants :

- Mme Malika EL ALAMI, comme Présidente du Conseil d'Administration,
- M. Sharif EL ALAMI, comme Administrateur,
- M. Abdeslam EL ALAMI, comme Administrateur,
- M. Taoufiq BOUZOUBAA, comme Administrateur,
- M. Mohammed KOUTIT, comme Administrateur,
- et la société ALUMINIUM DU MAROC SA, comme Administrateur représenté par M. Benoît Valdo Benjamin VAILLANT.

Les Actionnaires de la société remercient M. Mourad EL BIED et souhaitent la bienvenue à M. Abdeslam EL ALAMI.

Votes valablement exprimés: 158 428 voix, pour 158 428 actions, représentant 54,35 % du capital.

• POUR = 158 428 voix

CONTRE = 0 voix

• ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Sixième résolution :

L'Assemblée décide d'affecter des jetons de présence aux Administrateurs à hauteur de 300.000,00 dh pour l'exercice 2020. La répartition de ce montant entre les Administrateurs, reste à la charge du Conseil d'Administration.

Votes valablement exprimés : 158 428 voix, pour 158 428 actions, représentant 54,35 % du capital.

• POUR = 158 428 voix

CONTRE = 0 voix

ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Septième résolution :

L'Assemblée Générale décide de reconduire comme Co-Commissaire aux comptes : Cabinet A.SAAÏDI & ASSOCIES, sis à Casablanca, N°4, place Maréchal, immatriculé au registre de commerce de Casablanca sous le N°45395 et représenté par Mme. Bahaa SAAÏDI, pour un nouveau mandat de 3 années (exercice 2020, 2021 et 2022). Elle fixe sa rémunération annuelle à 80.000,00 dh HT.

Votes valablement exprimés : 158 428 voix, pour 158 428 actions, représentant 54,35 % du capital.

POUR = 158 428 voix

CONTRE = 0 voix

• ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Huitième résolution :

Compte tenu des circonstances induites par la pandémie Covid 19, l'Assemblée Générale constate que le chiffre d'affaires de la société a considérablement baissé à partir de mi-mars 2020. En effet, l'arrêt total de la majorité des chantiers de construction au Maroc a directement impacté les livraisons d'AFRIC INDUSTRIES en papiers abrasifs. Un repli significatif du chiffre d'affaires est à prévoir pour l'exercice 2020 comparé à 2019.

L'Assemblée Générale juge que cette information ne doit pas faire l'objet d'une résolution à soumettre au vote.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme du présent Procès-Verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

Votes valablement exprimés: 158 428 voix, pour 158 428 actions, représentant 54,35 % du capital.

POUR = 158 428 voix

PV / AGOA AFI 18.06.20 à 11h

CONTRE = 0 voix

ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MA HSA FA

Page 3/5

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est déclarée levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé après lecture par les membres uojsn_i...

du bureau, et par tous les Administrateurs.

LA PRESIDENTE

LE SECRETAIRE
M. Bilai BENHIMA

enp evresnor on nothing the

ALUMINIUM DU MAROC.S.A. M. Benoît VAILLANT

LES SCRUTATEURS

M. Mohammed KOUTIT

LES ADMINISTRATEURS

